



ENTRE LAC ET MONTAGNES

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le 18/12/2025

ID : 074-217400035-20251215-DEL2025087-DE

SLOW

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALEX**

*L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, LE QUINZE DECEMBRE, LE CONSEIL MUNICIPAL d'ALEX (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Catherine HAUETER, Maire,*

*Membres élus : 15 – Membres en fonction : 12*

*Date de convocation du Conseil Municipal : le 9 décembre 2025*

**Les membres présents (9) :** Catherine HAUETER, Claude CHARBONNIER, Yvette GOLLIET, Emmanuelle ROSSI, Gratiennne BASTARD-ROSSET, Stéphane BOLLARD, Carole DUPRÉ, Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS, Séverine SAOS ;  
**Procurations (3) :** Christopher BISSCHOP-BOUCARDEY à Gratiennne BASTARD-ROSSET, Guillaume PERISSE à Claude CHARBONNIER, André BOCHET-CADET à Stéphane BOLLARD ;

**Madame Séverine SAOS a été élue secrétaire de séance.**

**N°2025/087-15/12**

**Objet : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT – Réclamation des factures EAU ET ASST 2025**

Rapporteur Claude CHARBONNIER

Au cours de la période de facturation 2025 (du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025), les services techniques ont constaté plusieurs fuites après compteur chez des abonnés. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013, le gestionnaire du réseau a l'obligation d'informer ses abonnés de façon à procéder aux réparations le plus rapidement possible. Cette obligation est liée à la législation « loi Warsmann » qui permet l'écrêtement de la consommation dès lors que les conditions sont réunies (constat d'une surconsommation par rapport aux années antérieures, justificatif de la réparation effectuée par un professionnel).

Ainsi, lors de l'établissement de la facturation, 3 abonnés ont été informés d'une surconsommation  
Ces 3 abonnés ont posé réclamation  
Le calcul de l'écrêtement a été effectué pour chacun

Dossier MAUCONDUIT

Fact 2025 consommation 549 m<sup>3</sup>

Moyenne des 3 années antérieures =  $295 \times 2 = 590$

Ecrêtement impossible

Recours gracieux préconisé pour 254 m<sup>3</sup> (549-295)

Dossier DUMERIL

Fact 2025 consommation 421 m<sup>3</sup>

Moyenne des 3 années antérieures =  $83.66 \times 2 = 167$

Ecrêtement possible pour 254 m<sup>3</sup> (421 – 167)

Dossier BOCQUET Odile

Fact 2025 consommation 479 m<sup>3</sup>

Moyenne des 3 années antérieures =  $122 \times 2 = 244$

Ecrêtement possible pour 235 m<sup>3</sup> (479 – 244)

Dossier CANIPEL

Erreur de saisi des index – mauvaise manip recours gracieux pour 6881 m<sup>3</sup> effectué

Dossier STEFFEN (locataire Auberge)

Conteste la consommation de 8 m<sup>3</sup> pour 1 mois alors que ces personnes ont été absentes pour vacances durant ce mois.

Moyenne consommation = 5 m<sup>3</sup>/mois

Madame le Maire propose d'effectuer un dégrèvement gracieux pour 3 m<sup>3</sup>

Entendu l'exposé de Claude CHARBONNIER,  
Sur proposition de Madame le Maire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **DECIDE** d'accorder la procédure d'écrêtement pour la facture EAU ET ASSAINISSEMENT 2025 des abonnés DUMERIL et BOCQUET conformément au calcul présenté ci-dessus ;
- **DECIDE** d'accorder un dégrèvement gracieux pour la facture EAU ET ASSAINISSEMENT 2025 des abonnés MAUCONDUIT, CANIPEL et STEFFEN conformément au calcul présenté ci-dessus ;
- **DECIDE** de transmettre au SGC DE RUMILLY les dégrèvements suivants :

Dossier MAUCONDUIT :

pour la part consommation eau : montant de 406.40 €

pour la part redevance sur la consommation eau potable : montant de 109.22 €

pour la part performance des réseaux eau potable : montant de 2.54 €

Dossier DUMERIL :

pour la part consommation eau : montant de 406.40 €

pour la part redevance sur la consommation eau potable : montant de 109.22 €

pour la part performance des réseaux eau potable : montant de 2.54 €

Dossier BOCQUET :

pour la part consommation eau : montant de 376 €

pour la part redevance sur la consommation eau potable : montant de 101.05 €

pour la part performance des réseaux eau potable : montant de 2.35 €

Dossier CANIPEL

pour la part consommation eau : montant de 11 009.60 €

pour la part redevance sur la consommation eau potable : montant de 2 958.83 €

pour la part performance des réseaux eau potable : montant de 68.81 €

Dossier STEFFEN :

pour la part consommation eau : montant de 4.80 €

pour la part redevance sur la consommation eau potable : montant de 1.29 €

pour la part performance des réseaux eau potable : montant de 0.03 €

pour la part consommation assainissement : montant de 5.10 €

pour la part performance réseaux collectifs : montant de 0.03 €

- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.*

Le Maire,  
Catherine HAUETER

Le secrétaire de séance  
Séverine SAOS



LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR TÉLÉTRANSMISSION  
EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 18/12/2025  
ET PUBLICATION LE 18/12/2025

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Mairie de ALEX  
Utilisateur : VERNAZ Sandrine

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>DEL2025087</b>
Objet :	<b>RECLAMATION FACTURES EAU ET ASST 2025 - ECRETEMENT ET GRACIEUX</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-15 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	074-217400035-20251215-DEL2025087-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 074-217400035-20251215-DEL2025087-DE-1-1_0.xml	text/xml	884 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : DEL2025.087 RECLAMATION FACTURES EAU 2025.pdf Nom métier : 99_DE-074-217400035-20251215-DEL2025087-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	154.5 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 décembre 2025 à 11h47min07s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 décembre 2025 à 13h01min54s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 décembre 2025 à 13h02min03s	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 décembre 2025 à 13h02min14s	Reçu par le MI le 2025-12-18

